

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 mars 2021

Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'an deux mil vingt et un, le 19 mars à 19h30,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par le Maire, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales le 12 mars 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'animation de la commune de Précieux sous la présidence de Madame Monique REY.

PRESENTS : 10

POUVOIRS : 5

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal :

1. Adhère au Pacte de Gouvernance Loire Forez agglomération avec la proposition de rajouter à ce celui-ci la remarque suivante : « faire un appel à candidature de l'ensemble des élus communaux pour une participation aux groupes de travail et aux comités de pilotage »

QUESTIONS DIVERSES :

- **Eglise** : suite à l'intervention des membres de la paroisse pour avancer l'autel et nettoyer les locaux, la pose d'un filet de protection n'est plus envisagée, la sécurité étant assurée.
- **Prix du repas à la cantine scolaire** : malgré la proposition de certains Conseillers, le prix du repas ne sera pas réévalué car cela n'est pas judicieux de le faire en cours d'année scolaire. En outre la commission des écoles préparera d'ici le mois de juin une proposition de révision des règlements intérieurs et des tarifs des différents services périscolaires pour la rentrée scolaire 2021.
- **Les Monts de la Balle** : l'association propose d'organiser l'évènement sous une autre forme : « les rebonds de la Balle » en septembre 2021 avec des petits spectacles proposés pour les communes volontaires avec une collaboration d'une association. Hormis le coût des repas des artistes aucune participation financière n'est demandée. En revanche, une implication a été sollicitée par les organisateurs pour une assistance technique et éventuellement un hébergement des artistes.

Le Maire,

Monique REY